

Questions / Réponses

Formations Demandeurs Emploi

Sommaire

1- Quelles sont les formations à destination de demandeurs emploi ?	2
2- Où trouver notre offre de formation ?.....	2
3 - Qui sont nos stagiaires ?	2
4 - Comment s'inscrire à une Information Collective ?.....	2
5 - Y a-t-il un entretien et un test de recrutement ?.....	2
6 - Suis-je rémunéré.e ?.....	3
7 – Comment sont évalués mes besoins et attentes spécifiques ?.....	3
8 - Quels sont les lieux de formation ?.....	4
9 - Comment se passe l'arrivée au centre de formation ?.....	4
10 - Je suis en situation de handicap, que dois-je savoir ?.....	4
11- Quels sont les horaires de formation ?.....	5
12- Quand suis-je convoqué.e ?.....	5
13- Comment se déroulent les déjeuners ?.....	5
14- Que se passe-t-il après la formation ?.....	5
15- Comment les acquis sont-ils validés ?.....	6
16- Comment consulter le règlement intérieur applicable aux stagiaires ?.....	8

1- Les formations à destination de demandeurs emploi

Actuellement l'organisme de formation Moulinot propose deux formations à destination des demandeurs d'emploi :

- Collecteur de biodéchets certifiante RNCP38511
- Eco animateur / guide composteur Qualifiante
- Ripeur/Equipier de Collecte

Pour en savoir plus sur nos formations vous pouvez visiter le site :

<https://www.moulinot.fr/demandeurs-demploi/>

2- Où trouver notre offre de formation ?

Vous pouvez consulter notre offre de formation sur différentes plateformes :

- [_defi-metiers.fr](http://defi-metiers.fr) maintenant Oriane Info pour les formations Collecteur Biodéchets, Ripeur/équipier de collecte et Eco-animateur
https://www.oriane.info/organisme-formation-continue/moulinot/OF_0000014461
- <https://www.moulinot.fr/formation-demandeurs-demploi/>

Vous pouvez aussi envoyer un mail à l'adresse suivante pour tout renseignement :

formation@moulinot.fr - Réponse sous 72 heures

3 - Qui sont nos stagiaires ?

Les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail recrutés lors des informations collectives.

4 - Comment s'inscrire à une Information Collective ?

Pour participer à une information collective, la seule condition est **d'être demandeur d'emploi** et d'être titulaire de **Permis B pour la formation « Collecteur.rice de Biodéchets »**.

La maîtrise des savoirs de base en français (à l'écrit et à l'oral) est également requis **pour nos deux formations**.

Plusieurs solutions existent pour s'inscrire :

- Demander à votre conseiller France Travail
- Envoyer un mail à formation@moulinot.fr – Réponse sous 72 heures
- Oriane Info (Defi Metiers) pour les formations Ripeur Equipier de Collecte, Collecteur Biodéchets, Eco-animateur/guide Composteur

https://www.oriane.info/organisme-formation-continue/moulinot/OF_0000014461

5 - Y a-t-il un entretien et un test de recrutement ?

A l'issue de l'information collective, après vous avoir présenté l'entreprise Moulinot et la formation concernée, si vous êtes intéressés, nous vous recevons en entretien individuel afin d'évaluer votre motivation et d'échanger autour de votre projet professionnel.

Un test de validation des prérequis et un questionnaire avec vos informations personnelles (numéro de tel, mail, situation...) sont effectués lors de cet entretien.

6 - Suis-je rémunéré.e ?

Nos deux formations sont gratuites pour les demandeurs d'emploi.

Concernant la rémunération, trois cas de figure existent :

- **1^{er} cas : Vous êtes bénéficiaire de l'ARE (allocation de retour à l'emploi) :** Vous serez donc bénéficiaire de l'AREF (allocation de retour à l'emploi formation) pendant la durée de formation. Pôle Emploi continue de vous rémunérer après acceptation de votre dossier de demande de formation.
- **2^{ème} cas : Vous êtes bénéficiaire du RSA, ASS :** Vous pouvez bénéficier d'une subvention de la région. Le fonctionnement vous sera expliqué lors de votre entrée en formation. La décision et le montant sont du ressort de la Région, nous nous occupons des demandes administratives.
- **3^{ème} cas : Vous n'avez aucune ressource :** Vous pouvez bénéficier d'une subvention de la région. Le fonctionnement vous sera expliqué lors de votre entrée en formation. La décision et le montant sont du ressort de la Région, nous nous occupons des demandes administratives.

7 - Comment sont évalués mes besoins et attentes spécifiques ?

Afin d'évaluer vos besoins et attentes spécifiques, un recueil des besoins vous est envoyé avant votre entrée en formation. Il est composé des questions suivantes :

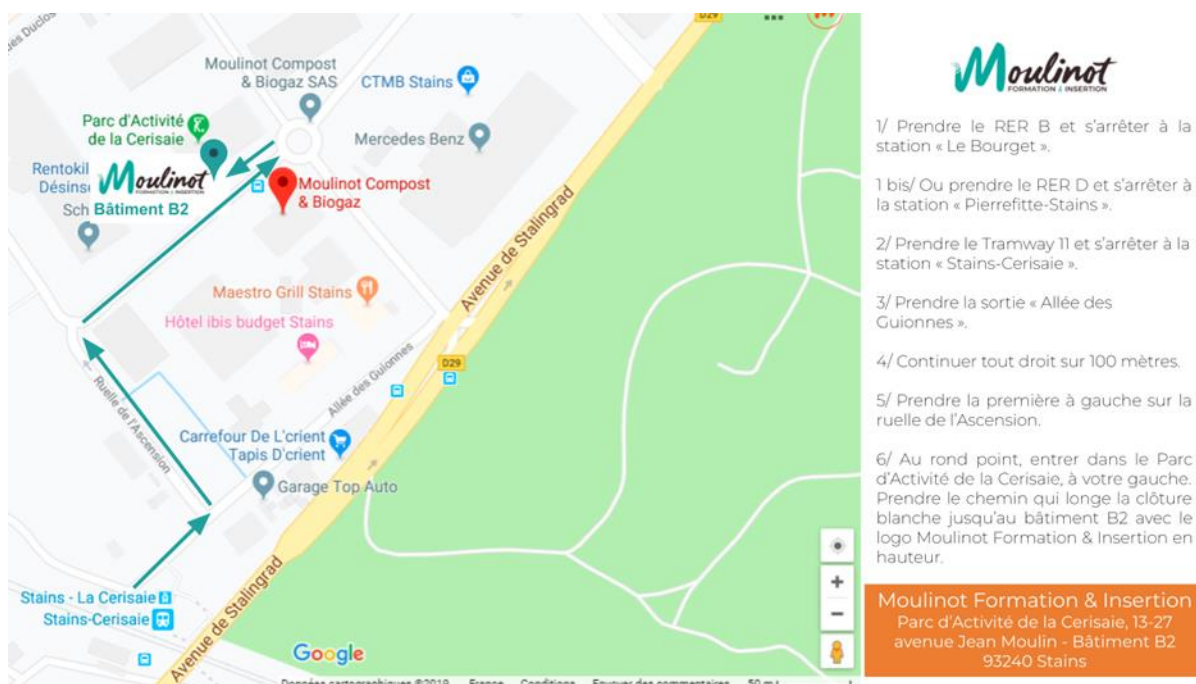
- Avez-vous des demandes particulières - concernant le contenu de formation (objectifs pédagogiques, thématique de formation, etc) ?
- Avez-vous des contraintes particulières ?

- Quelles sont vos attentes prioritaires concernant cette formation ?
- Si vous souhaitez nous faire part d'informations complémentaires vous concernant, n'hésitez pas à nous en faire part.

Lors de l'entretien de recrutement, ces questions sont également abordées.

8 - Quels sont les lieux de formation ?

Le lieu de formation est situé au 13-27 avenue Jean Moulin, Bâtiment 2, 93240, Stains (à 4 minutes à pied du Tram T11 Stains la cerisaie)



9 - Comment se passe l'arrivée au centre de formation ?

Vous êtes accueillis par nos formateurs.

10 - Je suis en situation de handicap, que dois-je savoir ?

Nous aurons échangé lors du recrutement. La nature de votre handicap ainsi que vos besoins spécifiques seront abordés afin de permettre votre accueil en centre dans des conditions optimales.

Nous mettrons à votre disposition notre référent handicap pour adapter votre parcours de formation à vos besoins spécifiques :

Contactez Mariatou SISSAKO à l'adresse suivante : msissako@moulinot.fr

Accès des formations en présentiel :

- **Je suis dans une situation à mobilité réduite**

Nos salles répondent bien sûr aux normes de sécurité des ERP (Etablissement Recevant du Public). Nous prenons particulièrement soin de sélectionner des salles dans des endroits facilement accessibles en transports en commun.

- **Je suis dans une situation de handicap visuel**

Notre documentation peut être adaptée à vos besoins (impression des supports pédagogiques avec une police adaptée à votre vue). Cette documentation peut être par ailleurs mise à votre disposition en amont de la formation afin que vous puissiez la transcrire, si nécessaire, en braille à l'aide de votre logiciel personnel.

- **Je suis assisté-e d'un chien guide et d'assistance**

Votre chien guide et d'assistance est bien sûr le bienvenu dans notre centre de formation.

- **Je suis dans une situation de handicap auditif**

Notre centre n'est malheureusement pas encore adapté.

11 - Quels sont les horaires de formation ?

Nos formations débutent à **9 heures et se terminent entre 17 et 18 heures**. Nous garantissons 7 heures au minimum de formation par jour.

12 - Quand suis-je convoqué.e ?

Vous êtes convoqués au minimum une semaine avant le début de la formation. Nous vous appelons et envoyons un mail avec toutes les informations utiles et les documents suivant :

- Livret d'accueil et le règlement intérieur
- Un plan d'accès
- Un lien pour répondre à l'enquête sur vos attentes et besoins spécifiques
- Les moyens de transport

13 - Comment se déroulent les déjeuners ?

Vous pouvez apporter votre repas. Juste en face du centre, vous trouverez un lieu pour réchauffer et prendre votre repas si besoin. Si besoin, à proximité (voiture) tous les lieux

classiques sont disponibles pour vous restaurer : boulangeries, supermarché, Mac Donald, etc. Toutes les adresses sont indiquées dans le Livret d'Accueil.



14- Que se passe-t-il après la formation ?

A l'issue de la formation, vous recevez une attestation de fin de formation ainsi qu'un certificat de fin de formation ou un parchemin de certification (Collecteur.rice de Biodéchets) si vous avez validé vos acquis lors du jury final. De plus, vous êtes suivis par notre équipe pendant un an afin de vous permettre de trouver un emploi.

15 - Comment les acquis sont-ils validés ?

Notre ingénierie pédagogique est résolument orientée vers la transposition opérationnelle. La validation des acquis se déroule tout au long de la formation soit par des mises en situation, des études de cas, soit par des quizz ou des jeux.

L'efficacité de la formation est ainsi éprouvée puisque l'apprenant peut appliquer les acquis du stage dès le retour de la formation dans sa pratique professionnelle.

En ce qui concerne les jurys :

Collecteur.rice de Biodéchets

Les candidats se présentent devant 2 jurys :

- 1. Un jury de mise en situation professionnelle**
- 2. Un jury d'entretien professionnel - qui s'appuie sur un dossier professionnel**

Les membres du jury disposent d'une grille d'évaluation par entretien pour évaluer les compétences liées au métier de collecteur.rice de biodéchets. Les jurys peuvent également s'appuyer sur un dossier professionnel, contrôle continu, résumant le parcours de formation de chacun des candidats (notes aux examens, évaluations des tournées, commentaires du formateur référent).

Le jury de mise en situation professionnelle

L'évaluation porte sur la totalité du périmètre de la certification (30 minutes) :

- le candidat ou la candidate tire au sort une mise en situation, puis les jurés mettent en place le matériel pour cette mise en situation à l'abri du regard du candidat (5 minutes) ;
- la mise en situation se déroule, portant sur les trois blocs de compétences (20 minutes) ;
- le candidat ou la candidate se retire et les jurés évaluent les compétences mises en pratique (5 minutes).

Les membres du jury disposent d'une grille d'évaluation par candidat. **Chaque compétence du référentiel couverte par la mise en situation entraîne une note allant de 1 à 4** (1 = compétence non maîtrisée ; 2 = compétence partiellement maîtrisée ; 3 = compétence maîtrisée ; 4 = compétence maîtrisée et capacité à transmettre la compétence). La grille d'évaluation est signée par chacun des membres du jury.

Le jury d'entretien professionnel

L'évaluation porte sur la totalité du périmètre de la certification (30 minutes) :

- avant d'accueillir le candidat ou la candidate, les jurés échangent sur son dossier professionnel et ses évaluations formatives (5 minutes) ;
- l'entretien avec le candidat ou la candidate se déroule (20 minutes) ;
- le candidat ou la candidate se retire et les jurés procèdent à l'évaluation des compétences (5 minutes).

Les membres du jury disposent d'une grille d'évaluation par candidat. **Chaque compétence du référentiel couverte par la mise en situation entraîne une note allant de 1 à 4** (1 = compétence non maîtrisée ; 2 = compétence partiellement maîtrisée ; 3 = compétence maîtrisée ; 4 = compétence maîtrisée et capacité à transmettre la compétence). La grille d'évaluation est signée par chacun des membres du jury.

Eco-Animateur.rice / Parcours Guide Composteur



Les candidats se présentent devant un jury d'entretien professionnel. Les membres du jury disposent d'une grille d'évaluation par entretien pour évaluer les compétences liées au métier d'éco-animateur.rice.

Les jurys peuvent également s'appuyer sur un dossier résumant le parcours de formation de chacun des candidats (notes aux examens).

Evaluation portant sur la totalité du périmètre de la formation (45 minutes+5 minutes de délibérations) :

- Avant d'accueillir le candidat ou la candidate, les jurés échangent sur son dossier professionnel et ses évaluations formatives (5 minutes) ;
- Le candidat ou la candidate est évalué sur des questions liés aux compétences professionnelles travaillées pendant la formation (30 minutes)
- le candidat ou la candidate tire au sort une mise en situation, puis les jurés mettent en place le matériel pour cette mise en situation à l'abri du regard du candidat, le candidat quand à lui prépare son argumentaire à l'extérieur de la salle d'examen (5 minutes) ;
- la mise en situation porte sur des situations étudiés lors de la formation (5 minutes) ;
- le candidat ou la candidate se retire et les jurés évaluent les compétences mises en pratique (5 minutes).

Les membres du jury disposent d'une grille d'évaluation par candidat. **Chaque compétence du référentiel couverte par la mise en situation entraîne une note allant de 1 à 4** (1 = compétence non maîtrisée ; 2 = compétence partiellement maîtrisée ; 3 = compétence maîtrisée ; 4 = compétence maîtrisée et capacité à transmettre la compétence). La grille d'évaluation est signée par chacun des membres du jury.



professionnel

Ripeur/équipier de Collecte

La procédure de validation des compétences se compose :

- D'une évaluation continue avec un examen écrit et une mise en situation pour chaque bloc de compétences
- De deux épreuves devant un jury qualifié : une épreuve de mise en situation professionnelle et un entretien

Evaluation portant sur la totalité du périmètre de la formation (45 minutes+5 minutes de délibérations) :

- Avant d'accueillir le candidat ou la candidate, les jurés échangent sur ses évaluations formatives (5 minutes) ;
- Le candidat ou la candidate est évalué sur des questions liés aux compétences professionnelles travaillées pendant la formation (30 minutes)
- le candidat ou la candidate tire au sort une mise en situation, puis les jurés mettent en place le matériel pour cette mise en situation à l'abri du regard du candidat, le candidat quand à lui prépare son argumentaire à l'extérieur de la salle d'examen (5 minutes) ;
- la mise en situation porte sur des situations étudiés lors de la formation (5 minutes) ;
- le candidat ou la candidate se retire et les jurés évaluent les compétences mises en pratique (5 minutes).

16 - Comment consulter le règlement intérieur applicable aux stagiaires ?

Le règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires participant à une action de formation organisée par Moulinot, et ce, pendant toute la durée de la formation suivie. Il est envoyé avec la convocation et donné le jour d'entrée en formation.

> Télécharger le règlement intérieur sur notre site web :
<https://www.moulinot.fr/formation-demandeurs-demploi/>